

PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE EN CAS DE SINISTRE (PPACS)

Instructions relatives aux demandes concernant des propriétés privées

Le présent document a pour but d'aider à remplir une demande provinciale d'aide en cas de sinistre.

Lignes directrices générales

- (1) La demande doit être présentée dans les six (6) mois de la date du sinistre.
- (2) Toutes les pages de la demande doivent être remplies, et la demande doit être signée avant de pouvoir être traitée.
- (3) Tous les demandeurs doivent présenter une lettre de leur fournisseur d'assurance qui indique en détail la couverture avant que la demande puisse être traitée. De plus, les renseignements suivants sont requis :
 - a) Les demandes des petites entreprises (y compris les exploitations agricoles) nécessitent une preuve du revenu BRUT et, le cas échéant, des dépenses salariales et du pourcentage de propriété. Tous les documents officiels de l'ARC pour l'année d'imposition la plus récente sont requis.
 - b) Les demandes d'œuvre de bienfaisance, de régie de parc (park authority) et de conseils d'administration doivent inclure la documentation relative à la preuve du statut de bienfaisance ou les renseignements sur l'enregistrement; la simple transmission des numéros d'enregistrement ne suffit pas. Les organismes à but non lucratif, les groupes de bénévoles et les groupes communautaires doivent fournir un énoncé de mission indiquant leurs activités et leur participation au sein de la collectivité.
 - c) Les locataires doivent fournir une copie de leur convention de bail actuelle qui indique le nom des personnes qui occupent la propriété. S'il n'y a pas de bail, il faut fournir une lettre du locateur (propriétaire) qui indique le nom des personnes qui occupent la propriété. Tous les noms doivent être indiqués dans la demande.

(1) TYPE DE DEMANDE

Un type de demande est accepté par demande; si vous avez des dommages qui touchent de nombreux types de catégorie, vous devez déposer des demandes distinctes. Par exemple, si vous avez une maison sur votre ferme et que votre maison et votre terrain ont subi des dommages, vous devez présenter deux demandes (une pour le propriétaire et l'autre pour l'exploitation agricole). Si vous êtes locateur et que bon nombre de vos logements locatifs ont été endommagés, une demande suffit, dans laquelle seront énumérés tous les logements locatifs.

- La catégorie « Propriétaire » vise les personnes qui possèdent la propriété qui fait l'objet de la réclamation et qui est leur résidence principale où ils vivent quotidiennement.
- La catégorie « Exploitation agricole » vise les personnes qui tirent un revenu d'une exploitation agricole en Saskatchewan.
- La catégorie « Locataire » vise les personnes qui louent la propriété qui fait l'objet de la réclamation et qui est leur résidence principale où ils vivent quotidiennement.
- La catégorie « Petite entreprise » vise les personnes qui exploitent une petite entreprise en Saskatchewan pour réaliser un profit.
- Un organisme à but non lucratif est une société, un organisme, une fondation ou une association qui est un organisme de bienfaisance enregistré, conformément à la *LOI DE*

L'IMPÔT SUR LE REVENU (Canada), ou est constitué en personne morale, prorogé aux termes d'une loi ou d'une loi du Parlement du Canada pour offrir des services sociaux, de bienfaisance et de loisirs

(2) RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Seules les personnes dont les noms sont indiqués dans la demande peuvent être contactées afin de discuter des sujets concernant la réclamation; les mineurs (les personnes âgées de moins de 18 ans) ne devraient pas être indiqués. Les chèques seront libellés aux noms indiqués dans la demande. Si le demandeur autorise le Programme à correspondre avec une autre personne, les coordonnées de cette dernière devraient également être incluses.

Les coordonnées indiquées devraient être la principale adresse postale où toute la correspondance sera envoyée ainsi que le numéro de téléphone où le demandeur peut être joint. Dans les situations où les demandeurs seront absents de leur résidence principale pendant une période prolongée (p. ex. maladie, réinstallation à l'extérieur de la province ou du pays), d'autres coordonnées devraient être fournies.

(3) RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ ENDOMMAGÉE

Fournissez l'adresse réelle de la propriété endommagée. La description cadastrale officielle est acceptée.

Pour les demandes visant une exploitation agricole : Un maximum de douze (12) quarts de section de terrain peut être réclamé par demande; d'autres descriptions cadastrales officielles peuvent être fournies sur une feuille distincte, au besoin. Si vous avez un terrain dans plus d'une municipalité rurale (MR), vous pouvez présenter d'autres demandes.

(4) RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE

Pour toutes les demandes de propriétaire, de locataire et de petite entreprise, le PPACS exige une lettre de votre compagnie d'assurance qui refuse la couverture ou indique en détail l'étendue de la couverture qui sera fournie. Le rejet verbal de la couverture pour les pertes ou fait par courriel ne sera pas accepté; une documentation écrite doit être présentée avec chaque demande. Toutes les lettres d'assurance devraient être adressées à la personne ou à l'entreprise dont le nom est indiqué dans la demande au PPACS et elles doivent être signées. Les personnes dont les effets ne sont pas assurés doivent indiquer elles-mêmes une absence de couverture. Le personnel du PPACS ne peut communiquer avec les agents d'assurance au sujet de votre réclamation.

(5) TYPE DE PERTE

Cochez toutes les cases pertinentes; si d'autres types de dommage sont survenus.

(6) DÉCLARATION ÉCRITE DU DEMANDEUR

Résumez l'événement ainsi que les mesures que vous avez prises, y compris les dates.

(7) ARTICLES PERDUS OU ENDOMMAGÉS

Il faudrait photographier tous les articles et les structures endommagés avant de procéder aux réparations. S'il est impossible de sauver des articles endommagés en raison d'ennuis de santé (moisissure, eaux usées, etc.), des photographies des articles devraient être prises avant leur destruction. Les photographies doivent dépeindre précisément l'âge et l'état de l'article au moment de la perte et elles devraient être remises à l'expert en sinistre au moment de l'évaluation. Le PPACS ne remboursera pas les articles pour lesquels aucune preuve de perte ne

peut être établie précisément ou dont l'identité ne peut être déterminée. Énumérez les articles qui doivent être remplacés ou réparés, accompagnés de la date d'achat originale; joignez une feuille distincte au besoin.

(8) DÉPLACEMENT (Résidentiel)

Si vous êtes déplacé de votre résidence durant et après l'événement, veuillez remplir entièrement cette section et indiquer les détails du lieu où vous demeurez. Si vous habitez à l'hôtel ou dans un logement locatif, vous devez présenter les reçus ou des copies de reçus au PPACS.

(9) DÉPLACEMENT (Petite entreprise)

Si votre petite entreprise y compris les exploitations agricoles et les propriétaires ne sont pas en mesure d'exploiter votre entreprise dans les conditions et à son emplacement actuels, veuillez remplir entièrement cette section. Si vous devez réinstaller votre entreprise pendant cette période, vous devez présenter tous les reçus ou copies de reçus au PPACS.

(10) INTERVENTION PENDANT UNE URGENCE ET DÉTAILS SUR LE NETTOYAGE

Dressez la liste des heures de nettoyage travaillées et de l'équipement de nettoyage utilisé après un événement et ajoutez toute facture ou copie de facture si l'équipement a été loué ou si vous avez embauché un entrepreneur pour nettoyer votre propriété. (Exemple de l'utilisation de l'équipement – tracteur John Deere avec godet, modèle n° 6092, 4WD – 200 HP – propriétaire – 21 heures d'utilisation – utilisé pour déplacer des débris d'arbres et de branches après un derecho.)

(11) DÉCLARATION, SIGNATURE ET TÉMOINS

Lisez la présente section avec soin avant de signer la demande.

Toutes les demandes doivent être signées et datées avant d'être traitées. Les demandes qui ne sont pas signées seront retenues jusqu'à ce que le demandeur soit contacté et qu'une demande signée soit présentée. Les témoins ne doivent pas être des demandeurs énumérés dans la demande et ils doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Liste de contrôle de la demande

- Demande
- Lettre de la compagnie d'assurance
- Déclaration sur le revenu brut (demandes des petites entreprises)
- Preuve du statut d'organisme à but non lucratif (le cas échéant).

Postez les demandes et les documents à l'appui à :

Programme provincial d'aide en cas de sinistre (PDAP/PPACS)
C.P. 227
REGINA SK S4P 2Z6

Le PPACS ne peut pas accepter les formulaires envoyés par courriel ou télécopieur; un document original signé doit être soumis. Toutes les photographies et tous les échantillons et les reçus devraient être conservés et fournis à l'expert en sinistre pendant l'évaluation.